

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

**Demande de dérogation mineure**

**Avis public** est donné qu'une demande de dérogation mineure concernant le lot 6 683 909 appartenant à Gestion Fauvel situé rue des Bâtisseurs à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village sera étudiée par le conseil.

La dérogation vise à :

- Retirer la condition imposée avec la dérogation mineure visant à limiter la surface du bâtiment principal (2025-138).  
Le plan projet d'implantation d'une résidence de 90m<sup>2</sup> démontre la conservation d'espace gazonné tout en respectant les marges de recul applicables.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 19 janvier 2026 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 541, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2025.



Isabelle Dumont  
Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1